

 CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL	CODIFICATION : IMP-ADM/d-002	Centre Hospitalier Théophile Roussel
	VERSION : 06	<h2 style="color: blue;">Commission des Usagers (CDU)</h2>
DATE : 08/04/2020		

Décret du 1^{er} juin 2016

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, complétée par le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016, a institué la Commission Des Usagers (CDU) dans les établissements de santé. Cette dernière remplace la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC), en renforçant ses missions.

Elle veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches et facilite leurs démarches.

La Commission contribue également, par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des patients et leurs proches.

Tout usager doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des cadres ou des responsables de service.

En outre, toute plainte ou réclamation écrite adressée par un usager au Directeur, doit recevoir une réponse adaptée et celui-ci peut saisir un médiateur médecin ou non-médecin (article R.1112-93 du Code de la Santé Publique). Le plaignant peut se faire accompagner, pour la rencontre, d'un médiateur et/ou d'un représentant des usagers.

La Commission se réunit au moins quatre fois par an.

Pour faciliter les démarches, une permanence téléphonique est assurée aux heures de bureau auprès de la Chargée des Relations avec les Usagers au **01 30 86 38 36**.

Mail : cdu@th-roussel.fr

COMPOSITION DE LA COMMISSION : membres délibératifs

M^{me} Roseline TOUROUDE	<i>Présidente – Représentante des Usagers (UNAFAM)</i>
M. Eric LE GOURIERES	<i>Vice-Président – Directeur des soins, qualité, relations avec les usagers</i>
M. Jean-François SELLIER	<i>Représentant des Usagers (UDAF)</i>
M^{me} Patricia BENTZ	<i>Représentante des Usagers suppléante (UNAFAM)</i>
M^{me} Annick ROGEZ	<i>Représentante des Usagers suppléante (UDAF)</i>
M^{me} le Dr Sonia AIOUCH	<i>Médecin médiateur – Psychiatrie Infanto-Juvenile</i>
M. le Dr Christian VIALLE	<i>Médecin médiateur – Psychiatrie Générale</i>
M^{me} le Dr Céline SCHWAGER	<i>Médecin médiateur suppléant – Psychiatrie Générale</i>
M^{me} Françoise MAUNOURY	<i>Médiateur non médecin – Psychiatrie Infanto-Juvenile</i>
M. Jean-Louis DELARUELLE	<i>Médiateur non médecin – Psychiatrie Générale</i>
M^{me} Alexandra LAROCHE	<i>Médiateur non médecin suppléant – Psychiatrie Infanto-Juvenile</i>
M^{me} Gittel BAKANGADIO	<i>Médiateur non médecin suppléant – Psychiatrie Générale</i>

Coordonnées des Associations :

UNAFAM :
13 rue Hoche
78000 VERSAILLES
Tél. : **01.39.54.17.12**

UDAF :
5 rue Assemblée Nationale
78009 VERSAILLES Cedex
Tél. : **01.39.20.14.40**